

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 JUIN 2018

1/1 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -  
CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA VILLE DE MONS EN BARŒUL  
ET LOGIS METROPOLE

Dans le cadre de l'avenant de clôture à la convention de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) du quartier du « Nouveau Mons » signé le 3 mars 2016, le bailleur Logis Métropole s'est engagé à effectuer une démolition partielle de l'immeuble « Le Galion » situé avenue Marc Sangnier à Mons en Barœul. L'immeuble actuel rassemblait 144 logements. Suite à cette importante opération, subsisteront deux immeubles (respectivement 44 et 66 logements) qui seront réhabilités.

La démolition des logements va laisser vacante une surface à aménager en cœur de ville. La Ville de Mons en Barœul souhaite que cet espace puisse contribuer à l'amélioration de la qualité paysagère du secteur en lien avec l'avenue-parc Marc Sangnier et puisse offrir de nouvelles possibilités de circulation aux piétons contribuant ainsi au désenclavement du quartier du « Nouveau Mons ». Dans cette perspective, des travaux d'aménagement d'espace public sont nécessaires.

Le projet de réhabilitation de l'immeuble comprenant, entre autres, la réouverture des entrées du côté de l'avenue Marc Sangnier, il est nécessaire d'aménager de nouvelles liaisons piétonnes.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude Empreinte par le biais d'un marché subséquent à l'accord-cadre n° 2016URB102 conclu le 29 août 2016 afin d'accompagner la Ville dans la réalisation de ce projet d'aménagement.

Le bailleur concerné par cette transformation des espaces a accepté de cofinancer cette mission de maîtrise d'œuvre à hauteur de 20 % de son mandat HT.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention (pièce jointe) permettant ce partenariat ainsi que ses éventuels avenants.